

INVESTIR DANS LES VIGNES

Notamment grâce aux pays émergents, le marché viticole français est en forte croissance.

Son rendement varie de 1 à 4% et dépend des conditions climatiques et du cours du vin.

En tant que propriétaire viticole, vous bénéficiez d'une **exonération totale d'ISF** à condition de louer le domaine à un membre de votre famille et d'utiliser les vignes dans le cadre d'une activité agricole.

La création d'un groupement foncier agricole a pour vocation également de **faciliter la transmission** du domaine aux enfants.

INVESTIR DANS LES FORETS

C'est un placement sécurisé sur du long terme et qui assure un **complément de revenus régulier**.

Vous pouvez acheter des parcelles de forêts :

- Soit en direct,
- soit via un groupement forestier (cette dernière alternative permet à plusieurs particuliers de mettre en commun leur épargne pour acheter des parcelles),

Selon l'alternative choisie, les épargnants récupèrent chaque année soit la totalité du rendement, soit une part du rendement correspondant à leur quote-part dans le groupement.

La valeur des parcelles repose globalement sur le prix du bois et sur leur bonne exploitation.

- Dans les meilleurs cas, **la rentabilité peut atteindre 4%**.
- Fiscalement, vous bénéficiez d'un **abattement au titre de l'ISF** de 75% de la valeur de la forêt jusqu'à 101 897 €, puis de 50% au delà de cette somme.
- Une **réduction équivalente** s'applique **pour le calcul des droits de donation et de succession**.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires ou entretien avec un de nos spécialistes.